



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 16 mars 2015

Service Nature
Division Eau et Milieux Aquatiques

Le Directeur régional,

à

Nos réf. :
Affaire suivie par : Paul CHEMIN
paul.chemin@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer des Pyrénées-Orientales

2 Rue Jean Richepin
66 000 PERPIGNAN

Objet : CODERST 66 – séance du 19 mars 2015 - Dossiers relatif au relèvement des débits réservés des prises d'eau d'irrigation du canal de Céret et du canal de Jaubert sur le Tech

PJ : Note détaillée / avis DREAL

La DDTM présente, ce jeudi 19 mars, au CODERST des Pyrénées-Orientales, les deux dossiers cités en objet.

Je regrette que ces deux dossiers, dont l'un présente des enjeux importants pour le difficile chantier du partage de la ressource en eau du Tech et de la résorption des déficits quantitatifs, n'aient fait l'objet d'aucune discussion technique préalable entre les services concernés (DREAL, ONEMA et agence de l'eau) ni dans le cadre de la MISEN, ni même par des échanges techniques informels. Mes services n'ont eu connaissance de ces deux dossiers qu'indirectement et que quelques jours avant la séance du CODERST alors même qu'une réunion spécifique avait été organisée le 5 mars à la DREAL.

Après examen par mes services des deux dossiers (rapports de présentation au CODERST et projets d'arrêtés complémentaires de prescription, je ne peux que constater la divergence de nos analyses et je ne peux souscrire à vos propositions.

Je vous alerte, d'une part sur le fait que ces propositions ne respectent pas la loi (L214-18 du code de l'environnement), et d'autre part sur le fait qu'elles ne sont pas de nature à permettre d'atteindre les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau sur le Tech.

Ces propositions, si elles sont entérinées par le CODERST, vont créer un précédent qui donnera un mauvais signal de la part de l'Etat aux usagers de la ressource en eau du bassin versant du Tech (et plus généralement du département) alors qu'ils doivent, depuis 2012, sous votre pilotage, s'engager à résorber l'important déficit quantitatif structurel mis en évidence en 2011 par l'étude des volumes prélevables du Tech et dont les objectifs ont été notifiés par le préfet de Région, par délégation du préfet de Bassin, au préfet des Pyrénées-Orientales, par courrier du 31 juillet 2013.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02

Présent
pour
l'avenir

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Par ailleurs, dans les rapports de présentation au CODERST de ces deux dossiers, des affirmations non étayées remettent en cause explicitement les résultats de l'étude des volumes prélevables concernant les « débits biologiques », ce qui n'est pas acceptable, cette étude constituant les éléments de connaissance scientifiquement les plus aboutis, permettant de mettre en action les acteurs pour résorber le déficit.

Vous trouverez ci-joint le détail de l'analyse par mes services de vos deux dossiers présentés au CODERST de jeudi prochain avec des propositions constructives pour avancer.

En l'état, il m'apparaît indispensable et urgent d'ajourner la présentation de ces deux dossiers prévus au CODERST afin de les réétudier en inter-service et d'éviter que les services de l'Etat n'aient à exposer leurs divergences devant cette instance.

Mes services restent disponibles, tant que de besoin, pour vous appuyer techniquement dans le pilotage de ce chantier difficile.

Je propose également que nous puissions présenter notre analyse technique à Mme la Préfète et que nous définissions ensemble la stratégie à adopter dans ce délicat dossier.

Préfecture Régionale Occitane
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement / Languedoc-Roussillon

Annie VIU

Copie à : Préfecture des Pyrénées-Orientales
ONEMA, délégation inter-régionale de Montpellier
AERMC, délégation régionale de Montpellier